
Admission dans la salle d'une députation du jury national des arts, accompagnée par des jeunes artistes, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission dans la salle d'une députation du jury national des arts, accompagnée par des jeunes artistes, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 473;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35009_t1_0473_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

bonheur est assuré, ils brûlent de la servir au prix de tout leur sang.

Législateurs, si nous fixons vos regards sur des enfants fidèles à leur Patrie, sur de bons républicains, nous appelons toute votre sévérité. Nous invoquons la vengeance nationale contre des traîtres, de vils artistes prostitués et dénaturés, des monstres qui ont prêté l'exécrable serment à Louis XVII, à ce fantôme, le ralliement de tous les assassins de notre patrie. Ce nouveau crime manquait à la terre qui vit naître Por-senna. C'est à Florence et dans les mains du scélérat Lord Hervey, dégoutantes du sang des malheureux Français massacrés dans le port de Gênes par le lâche et féroce Anglais, qu'ils ont fait cet horrible serment.

La Patrie demande vengeance, s'ils échappent pour quelque temps au glaive de la justice, que du moins l'infamie les frappe dès ce moment, que les ouvrages de leurs mains scélérales, ces ouvrages qui leur ont valu les faveurs du despotisme n'irritent plus nos regards républicains, que tout ce qui peut retracer des traîtres à leur patrie soit offert en holocauste aux mânes de nos frères.

Législateurs, nous remettons sur votre bureau toutes les preuves des crimes qui vous sont dénoncés, vous y verrez l'infâme Ménageot, ci-devant directeur de l'Académie de France à Rome, et complice de l'assassinat de Basseville; la femme Lebrun partageant ces horreurs, conspirant à Naples avec la digne sœur de l'ignoble Antoinette, actuellement à Vienne au milieu de nos cruels ennemis avec lesquels elle conspire.

Fabre de Montpellier, sujet de Louis XVII; toute sa famille est émigrée.

Corneille, Gouffier, Tierce père et fils portant la cocarde blanche à Livourne.

Doyen, émigré en Russie, et autres traîtres, vils satellites du satrape Dangivillier ce monstre de turpitude qui a fait plus de tort aux arts que dix siècles de barbarie.

Représentants, par une de vos sages lois, vous avez déclaré que les artistes voyageant pour s'instruire ne seraient pas considérés comme émigrés; mais qu'ils sont coupables ceux qui, à l'abri d'une loi aussi bienfaisante conspirent contre leur patrie!

C'est ainsi que des scélérales, parés du titre d'artistes avilissent les arts et se prostituent en servant l'orgueil et les passions des tyrans.

C'est d'après de tels hommes sans doute que l'on nous a jugés quand on vous a dit que l'électricité des arts pouvait être dangereuse, mais ces âmes vénales, une fois anéanties, la masse des artistes restée fidèle à la cause du peuple secondera dignement vos efforts généreux. Nous sommes tellement pénétrés des principes de notre régénération, que si la culture des Arts devenait un obstacle à l'affermissement de notre égalité, nous dirions: Législateurs, proscrivez ce poison destructeur du bonheur public; mais vous montrez aux arts le chemin de l'immortalité, vous les avez chargés d'offrir aux regards des nations étonnées, l'image imposante du peuple foulant à ses pieds les tyrans de la terre.

O génie de la Liberté, il n'appartient qu'à toi d'enfanter des chefs-d'œuvre!

Le peuple redemande son ami, il veut voir ses traits ensanglantés qui font encore la terreur des scélérales. Nos enfants nous demanderont les images fidèles des pères de l'égalité.

Les travaux incroyables des héros de la Liberté, les sublimes leçons de vertus civiques que nous devons transmettre à la postérité, tout nous fait un devoir d'élever les Arts à la hauteur des vertus républicaines, alors ils seront utiles à la Patrie.

C'est à notre haine pour la tyrannie que nous mesurons notre amour pour la liberté. Animés de ces sentiments, nous vous demandons, Législateurs à être autorisés d'arracher des salles de la ci-devant Académie de peinture, les portraits de quelques scélérales, ainsi que plusieurs tableaux produits de leur génie corrompu. Nous les traînerons au pied de la statue de la Liberté et en présence de nos concitoyens, nous les livrerons aux flammes, en vouant à l'infamie les traîtres, et tous ceux qui tentés de les imiter, n'emploieraient pas toutes leurs facultés et leurs talents pour affermir le règne de l'égalité.

Nous demandons aussi que leurs noms soient envoyés dans tous les départements, afin que leurs crimes y soient connus, et qu'ils ne puissent jamais y trouver que le châtement dû à leurs forfaits.

Vive la République une et indivisible ».

ESPERCIEUX, Médard STOUL, GARNERIEY, WICAR, DUBOIS, BALZAC, PROTAIN, LE SUEUR, DETOURNELLE, MOREL, STOUF le jeune [et 27 autres signatures dont celles de DAVID (graveur), GÉRARD (pensionnaire de la Républ.), GOIZ fils (sculpteur, pensionnaire de la Républ.), VARON (membre du Conservatoire du M.), L. LAFILLE (pensionnaire de la Républ.) (1).

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités d'instruction publique et de sûreté générale (2).

21

Pétition des citoyens composant le Lycée des Arts.

Une députation du jury national des arts est introduite; elle accompagne de jeunes artistes devant lesquels sont portés les tableaux et plans d'architecture qui leur ont mérité les prix décernés par la commission.

(1) C 292, pl. 939, p. 19. Mention dans *Débats*, n° 507, p. 292; *J. Fr.*, n° 503; *C. univ.*, 22 pluv. GUILLAUME (III, 443-44) publie ce texte d'après le *J^{al} de la S^{te} républ. des Arts*, p. 105 et 121.

(2) Le *J. univ.*, p. 1538, ajoute ce commentaire: « Après le jury, ont paru des citoyens qui se sont annoncés *comme artistes*, et qui ont fini par demander la brûlure des tableaux de plusieurs peintres contre-révolutionnaires... Il s'agit de savoir si les tableaux le sont... Au surplus, la Convention n'a pas soufflé, et les tribunes ont été silencieuses comme elle.

Apparemment que tout le monde a pensé que si l'on brûlait aujourd'hui les tableaux des peintres conspirateurs, on demanderait demain qu'on brûlât le Louvre, parce qu'il a été bâti par Louis XIV; après-demain les tableaux, les porcelaines, les meubles des émigrés, parce que ce sont des contre-révolutionnaires, etc., etc., etc.

Le comité d'instruction publique nous fera sans doute justice de cette pétition, s'il est prouvé que les tableaux ne soient pas contre-révolutionnaires.